AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C2238
FR0000120404-FS0936

26 septembre 2017

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ACCOR

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 26 septembre 2017, la société Franklin Resources, Inc. (One Franklin Parkway, San Mateo, CA 94403-1906, Etats-Unis), agissant pour son compte et celui de ses affiliés[1], a déclaré avoir franchi en baisse, le 21 septembre 2017, le seuil de 5% du capital de la société ACCOR et détenir 14 445 009 actions ACCOR représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et 4,68% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions ACCOR sur le marché.

[1] Franklin Ressources, Inc., une société de services financiers diversifiés, et ses affiliés, fournissent des services de gestion d'investissement et de conseil à leurs clients, sur une base globale.
[2] Sur la base d'un capital composé de 289 273 402 actions représentant 308 795 667 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.